



PROMOTEUR - LOTISSEUR :
 BUREAU
 2 Impasse de la Fougeraie
 85300 CHALLANS
 ☎ : 02 51 49 28 35
 ✉ : geometre@pajotpromotion.fr

COMMUNE DE NOTRE-DAME-DE-MONTS
 Route de la Rive

LOTISSEMENT LES VIGNES

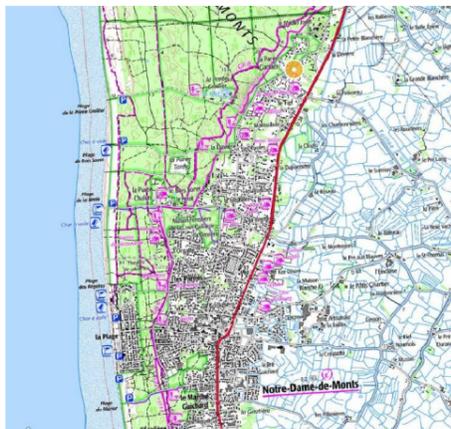
Permis d'Aménager : n°accordé le 2024

PROVISOIRE PLAN DE VENTE

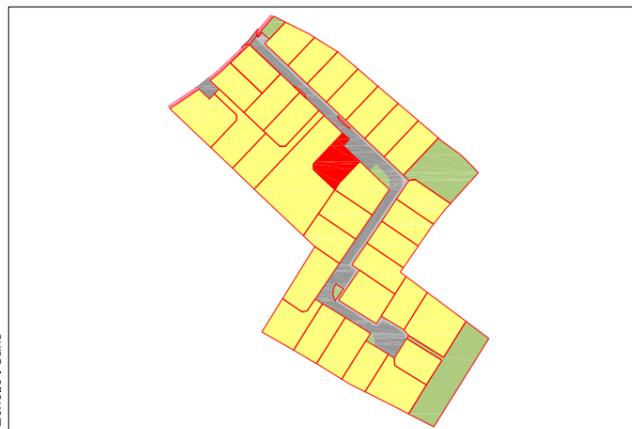
LOT N°9

Adresse :
 Cadastre : Section AC n°.....
 Superficie réelle : m²
 Surface de plancher autorisée : m²
 Servitude particulière : OUI NON

PLAN DE SITUATION



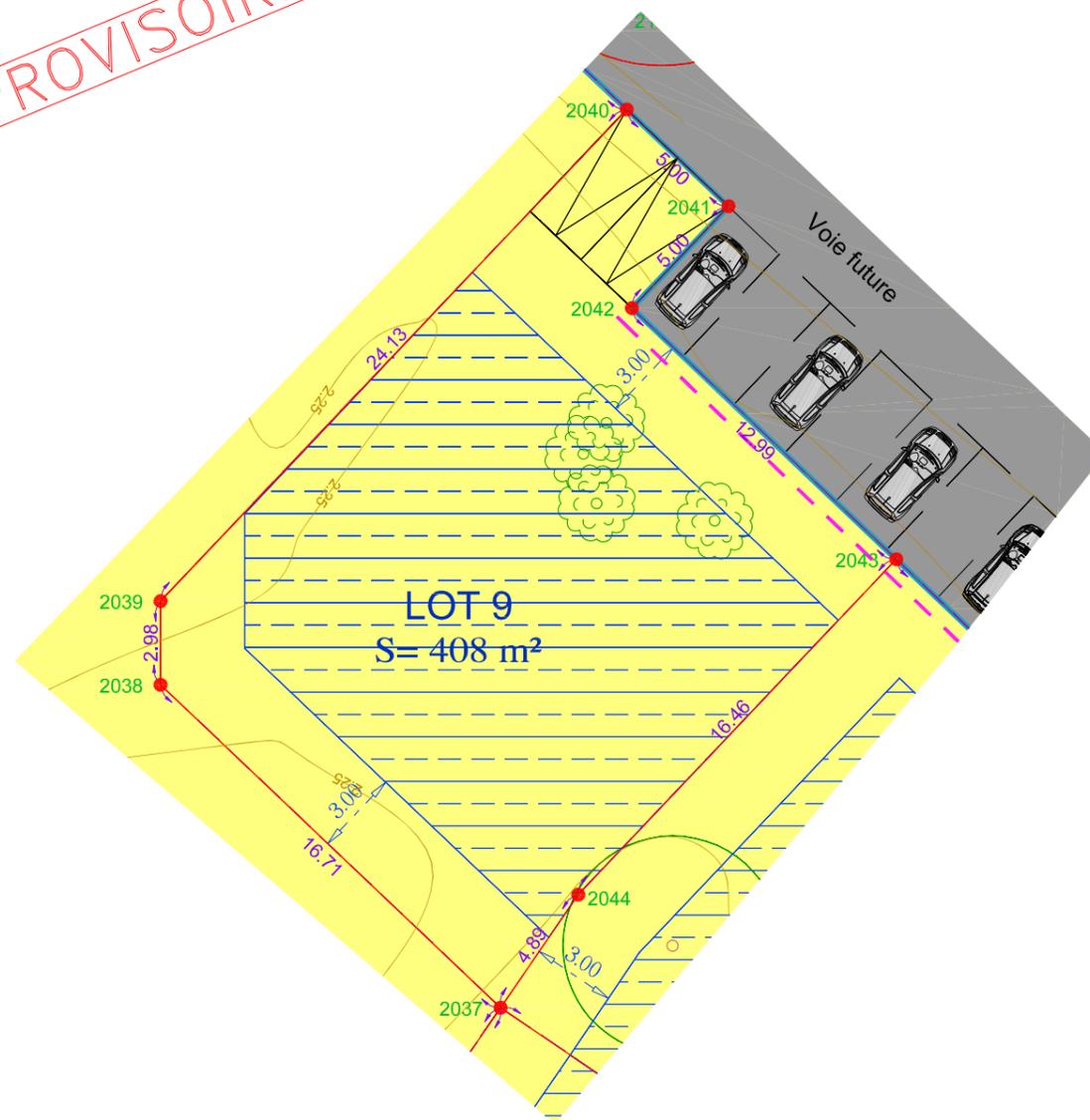
PLAN PARCELLAIRE



PLAN DE VENTE

Nota : Les cotes et les superficies indiquées sont indicatives. Elles ne seront définitives qu'après bornage des lots, délivrance de l'arrêté d'alignement et numérotation du DMPC.

PROVISOIRE



Echelle : 1/250

Système planimétrique : RGF93 CC47

Système altimétrique : IGN 1969

Calcul du lot

Point	X (m)	Y (m)	Gisement (gr)	Distance (m)
2043	1309780,64	6196448,24	348,341	12,99
2042	1309771,22	6196457,18	48,341	5,00
2041	1309774,66	6196460,81	348,341	5,00
2040	1309771,03	6196464,25	248,341	24,13
2039	1309754,42	6196446,75	200,000	2,98
2038	1309754,42	6196443,77	148,341	16,71
2037	1309766,54	6196432,27	38,315	4,89
2044	1309769,30	6196436,30	48,341	16,46
2043	1309780,64	6196448,24		

LEGENDE:

- Limite de parcelles et cotations de lots. • Bornes OGE
- Réseau hydraulique de l'ASA des Marais de Monts - Réseau secondaire
- Zone de constructibilité des constructions principales.
- Espaces Verts 10% minimum (Surface EV Totale = 2023m²)
- Espace réservé bande de 2.00m à rétroceder à la commune. (S=157m²)
- Il conviendra d'établir une zone de non aedificand qu'il faudra préserver.
- Emplacement poubelles entouré d'une haie végétalisée à créer. (S=19m²)
- Périmètre du lotissement. (S=10914m²)
- Voie véhicules à double sens d'une largeur de 5.00m.
- Trottoir d'une largeur de 1.40m.
- Bordure P1 0.00 de vue
- Bordure T1
- Bordure paupéring
- Deux places de stationnement privatif non fixe. (Longueur : 5 m - Profondeur : 5 m) et translation admise.
- Deux places de stationnement privatif fixe. (Longueur : 5 m - Profondeur : 5 m)
- Création d'entrée non autorisée (Accès automobile interdit)
- Arbustes
- Arbres existants à préserver
- Arbres à abattre
- Courbes de niveaux du terrain naturel avant travaux
- Panneaux de signalisation
- Accès automobile interdit

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS :

1. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
2. L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
3. La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
4. Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération.
5. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
6. Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
7. Les bornes de division ont été implantées le .../2024. Avant toute implantation d'ouvrage, le Maître d'Oeuvre devra s'assurer de la présence et de la concordance des bornes présentes sur site.

MAÎTRE D'OEUVRE :



SARL AMEAS
 Chem. du Pain Perdu,
 85300 Challans
 ☎ : 02 28 12 01 46
 ✉ : dupont.ameas@orange.fr

ARCHITECTE :



BESLIER-SIMON Agence d'Architecture
 Les Salorges - 6 Rue du Gatineau
 85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ
 ☎ : 02 51 54 47 47
 ✉ : contact@beslier-simon.fr



Stanislas DOIZY / Bertrand BODIN
 36, Rue de Bretagne
 44220 COUERON
 ☎ : 02 40 86 15 06
 ✉ : contact@geometryz.fr

Indice	Date	Nature de la modification
1	05/09/2024	Plan de Vente provisoire
2		
3		
4		

Dressé par : bs
 Dossier : 24-204
 Date : 04/09/2024